

Charte d'utilisation d'IPAM

11/02/2020

1. Conditions d'accès

La plateforme IPAM est ouverte à la communauté scientifique : académiques, industriels et cliniciens. IPAM propose des techniques d'imagerie sous forme de prestation de service ou en accès libre et de développement en collaboration.

Un projet peut être refusé si les responsables de la plateforme estiment qu'il se trouve hors de leur champ de compétence ou qu'il n'est pas abouti ; cependant aucune règle fondée sur un critère géographique, institutionnel ou scientifique ne restreint l'accès d'un utilisateur à la plateforme. L'exécution d'un projet reste à la discrétion du responsable scientifique du plateau.

La plateforme est soumise au Règlement intérieur de chaque laboratoire d'accueil et par conséquent à leurs horaires d'ouverture.

En cas de maladie, les remplacements ne pourront pas être assurés.

2. Engagements de IPAM



Le Système de Management de la Qualité de la plateforme IPAM est certifié ISO 9001:2015 par LRQA pour le domaine d'application « Développement et prestations en imagerie du petit animal ». Nous nous engageons à satisfaire les besoins de nos utilisateurs par le développement actualisé de notre savoir, le perfectionnement de nos équipements et l'amélioration continue de notre organisation, ceci en conformité avec les exigences réglementaires et légales.

Nous vous garantissons la maîtrise de vos projets par la qualité et la traçabilité des résultats que nous vous fournissons.

IPAM s'engage pour ses utilisateurs à :

- Former l'utilisateur (jusqu'à autonomie sur certains appareils).
- Informer l'utilisateur de tout dysfonctionnement dont la nature impacterait le projet de l'utilisateur.
- Fournir les consommables nécessaires à la mise en œuvre de la prestation à réaliser.
- Ne pas divulguer les résultats de l'utilisateur ; leur diffusion ne pourra se faire qu'avec accord de l'utilisateur en question et à ses conditions. Les données sont accessibles sur l'ordinateur d'acquisition/analyse. Par conséquent, lorsque la confidentialité des résultats est requise, IPAM suggère à ses utilisateurs de le signaler au préalable au responsable technique du plateau concerné.
- Répondre à toute réclamation de ses utilisateurs, toutefois seules les réclamations écrites seront prises en compte.

Charte d'utilisation d'IPAM

11/02/2020

3. Rappel de règles essentielles en Hygiène & Sécurité

Suivre avec attention les Modes opératoires des équipements et les Fiches Hygiène et Sécurité disponibles à proximité directe des équipements. En cas de doute, demander à un personnel de la plateforme.

Pour des raisons de sécurité, il est impératif de respecter:



- Les **Bonnes pratiques de laboratoire** ; dans ce cadre, penser à :
 - Nettoyer, à la fin de chaque session, les équipements, instruments et stations de travail utilisés.
 - Eliminer tout déchet dans les poubelles dédiées.
- Le **Règlement intérieur** de chaque laboratoire d'accueil et des animaleries.
- Les **Exigences réglementaires régissant l'expérimentation animale (suivies par les animaleries)**, notamment les principes éthiques (saisine à fournir), et le cas échéant, les procédures d'entrée des animaux (fiche de statut sanitaire à fournir, période de quarantaine...).

Vous allez entrer dans une zone confinée présentant des risques :

- **Risques biologiques** : appliquer les Règles d'Hygiène et Sécurité
- **Risques chimiques**, en particulier lors de la manipulation de l'isoflurane pour le système d'anesthésie
- **Risques lasers (classe IV)**, pouvant provoquer par leur mauvaise utilisation des accidents aux conséquences très graves (comme la perte de l'acuité visuelle) !
- **Risques radioactifs** particulièrement en zone contrôlée : se conformer aux règles de radioprotection. En cas de dispersion accidentelle, prévenir immédiatement le personnel de la plateforme et procéder au balisage de la zone concernée.



Charte d'utilisation d'IPAM

11/02/2020

4. Conditions d'utilisation

Tout utilisateur s'engage par la présente charte à :

- Respecter les règles en vigueur du laboratoire d'accueil (Règlement Intérieur, Règlement Hygiène et Sécurité, Bonnes Pratiques de Laboratoire, Charte utilisateur pour l'usage de ressources informatiques et de services Internet...) explicitées lors de la première formation.
- N'utiliser la plateforme qu'une fois son projet de recherche validé par le responsable scientifique du plateau concerné.
- Suivre une formation obligatoire à l'utilisation des équipements.
- Consulter et stocker ses données uniquement dans le dossier de son projet.
- Signaler aux responsables tout dysfonctionnement.
- Signaler aux responsables quand un produit/consommable arrive à épuisement.
- S'assurer de la qualité des échantillons biologiques, s'il en apporte. La plateforme ne saurait, dans le cas contraire, être tenue responsable de résultats non-conformes.
- Fournir au préalable à l'animalerie utilisée les documents nécessaires à la réalisation de l'expérimentation (Fiche de statut sanitaire des animaux, saisine du projet, certificat de formation à l'expérimentation animale, ...)
- Dédommager la plateforme IPAM pour toute casse ou panne liée à une utilisation non conforme aux modes opératoires des équipements.

De plus, dans un souci de valorisation de IPAM, l'utilisateur s'engage à mentionner les plateaux de IPAM dans toute publication et communication scientifique utilisant des données obtenues à la suite de leurs services, selon le cas :

- dans les remerciements pour une prestation en accès libre ; la phrase à utiliser sera : « We thank the Small animal imaging platform of Montpellier (IPAM, <http://www.ipam.cnrs.fr/>) certified to ISO9001 »
- dans la partie « matériels et méthodes » des publications, pour une prestation de service
- dans la liste des auteurs si le personnel de la plateforme a apporté une plus-value dans l'exécution du projet (notamment pour une collaboration ou une prestation de service)

Les données seront soumises à relecture par le personnel IPAM concerné avant toute publication ou communication scientifique.

Dans le cas d'une collaboration, ces données feront également l'objet de partage de propriété intellectuelle en termes d'exploitation (publication, valorisation, ...).

Les utilisateurs doivent enfin transmettre au responsable du plateau impliqué les références de toutes les publications mentionnant les services de IPAM et s'y engagent en signant la présente charte.

5. Acceptation de la charte

Cette « Charte d'utilisation » est soumise à signature de chaque utilisateur sur l'Enregistrement « Acceptation de la charte ».

Elle doit être lue, acceptée et respectée. Tout contrevenant prend le risque de se voir interdire l'accès à la plateforme.